



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

12 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCPAT du 12 Octobre 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT- N° 2018-155	05.10.2018	Avis d'arrêté préfectoral portant mise en demeure de respecter les dispositions des conditions 2.6 et 4.7 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 modifié relatif aux installations de nettoyage à sec, applicables à l'installation classée pour la protection de l'environnement que la société Gamed Paris Pressing exploite 162, rue de Paris, à Meudon	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n° 2018-155, du 5 octobre 2018, portant mise en demeure de respecter les dispositions des conditions 2.6 et 4.7 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 modifié relatif aux installations de nettoyage à sec, applicables à l'installation classée pour la protection de l'environnement que la société Gamed Paris Pressing exploite 162, rue de Paris, à Meudon

Par arrêté DCPAT n° 2018-155 du 5 octobre 2018, le préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure le gérant de la société Gamed Paris Pressing, dont le siège social est situé à Meudon, 162, rue de Paris, de respecter les dispositions des conditions 2.6 et 4.7 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 modifié dispositions de l'article (la condition) applicables à la machine de nettoyage à sec qu'il exploite à la même adresse.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Meudon, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>